

DOSSIER

# **Victoires et combats syndicaux 2019**



# MAAF PRO

pour vous les PROS

Depuis plus de 60 ans,  
MAAF assure  
les professionnels

- **Multirisque professionnelle**  
RC Décennale (PROS du bâtiment)
- **Véhicules professionnels**
- **Santé collective et individuelle**
- **Prévoyance - Épargne - Retraite**



Prenez rendez-vous sans plus tarder

**3015** Service & appel gratuits

du lundi au vendredi de 8h30 à 20h  
et le samedi de 8h30 à 17h



# Éditorial

## REPRÉSENTATIVITÉ PATRONALE DES ENTREPRISES ARTISANALES... ATTENTION DANGER !

**Cher(e)s collègues,**

**En 2019, la CAPEB a mené de nombreux combats pour obtenir plus de mesures favorables aux TPE, PME et artisans du Bâtiment qu'elle défend depuis plus de 70 ans.**

Au cœur des enjeux économiques, la transformation du CITE, les offres à 1€ et le label RGE ont été les trois dossiers marquants de l'année écoulée.

Avec le lancement de l'offre « FACILIPASS » en partenariat avec Butagaz, ou plus récemment avec la mise en place du dispositif « MaprimeRénov », notre Confédération affirme sa volonté de soutenir les ménages les plus précaires dans la réalisation de leurs travaux mais aussi les entreprises concernées.

Le label RGE, rappelons-le, est un sujet majeur pour lequel la CAPEB s'est fortement mobilisée ces dernières années. Pour que cette qualification reste gage de fiabilité, nous demandons qu'une phase d'expérimentation puisse être réalisée en 2020 au sujet de l'audit « au coup par coup ». Sur le plan social également, nous pouvons être satisfaits des mesures votées en 2019, à savoir, l'allongement du congé maternité et la protection des conjoints. Nous avançons année après année vers plus de reconnaissance de ce statut.

En 2020, la CAPEB compte bien faire entendre sa voix, notamment sur les sujets d'actualités et questions sensibles : réforme des retraites, santé et sécurité au travail, transition énergétique... La CAPEB des Bouches-du-Rhône poursuivra ses efforts pour assurer la bonne activité des entreprises artisanales du bâtiment dans le département.

Notre persévérance a permis de remporter de nombreuses victoires, notamment celle des PPP contre la Ville de Marseille, un combat gagné par l'union de tout un collectif regroupant syndicats, architectes, petites et moyennes entreprises du bâtiment, parents d'élèves, militants associatifs et politiques.

**N'oublions pas que nos entreprises artisanales et petites entreprises dynamisent les territoires, développent l'économie locale et transmettent les savoir-faire régionaux.**

**Nous devons tous ensemble, continuer à dénoncer les injustices qui nous frappent et rester mobilisés pour défendre les intérêts de l'artisanat du Bâtiment.**



**PATRICIA BLANCHET-BHANG**

Présidente CAPEB 13

*Ensemble, plus forts  
pour défendre l'artisanat!*

# Faites des économies

avec plus de 80 fournisseurs !



Grâce à votre adhésion  
**CAPEB** vous avez  
accès à l'ensemble des  
fournisseurs et tarifs  
négociés par  
HA PLUS PME



[www.hapluspme.com](http://www.hapluspme.com)

Réalisez jusqu'à  
58% d'économies  
sur vos achats !

Service commercial  
01 30 57 36 65  
[contact@hapluspme.com](mailto:contact@hapluspme.com)

Vous pouvez économiser entre -5% à -58%  
sur vos tarifs actuels.

# Sommaire

**Vous conseiller, vous accompagner et vous défendre ..... 7**  
 UN PEU D'HISTOIRE • LA CAPEB EN CHIFFRES

## DOSSIER

### VICTOIRES ET COMBATS SYNDICAUX 2019

**Défendre les intérêts des particuliers  
et des entreprises du bâtiment ..... 9**

LOGEMENTS : LES AIDES MAINTENUES JUSQU'EN 2021 •  
TRAVAUX ET TVA RÉDUITE • CITE : DES COUPS DE POUCE POUR TOUS

**Métier : tour d'horizon des nouveaux dispositifs ..... 10**

OBSERVATOIRE DES MÉTIERS DU BTP • PRÉVENTION AMIANTE •  
AMÉLIORER LA GESTION DES DÉCHETS • ENTRETIEN DES SYSTÈMES  
THERMODYNAMIQUES • RENFORCEMENT DU LABEL RGE • FACILIPASS

**Droit du travail : des avancées favorables pour tous ..... 13**

CONVENTIONS ET ACCORDS • CONTRATS ET RELATIONS DE TRAVAIL

**Social : de nombreuses victoires en 2019 ..... 15**

PROTECTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS •  
DIMINUTION DES CHARGES SOCIALES • STATUT DES CONJOINTS

**Formation : un levier essentiel pour permettre  
aux petites entreprises de s'adapter et  
de progresser dans leur secteur ..... 16**

CONSTRUCTYS • COMPTE PROFESSIONNEL DE PRÉVENTION •  
APPRENTISSAGE : DE NOMBREUSES MESURES •  
COMPÉTENCES & FORMATIONS

**Marchés publics : la CAPEB veut  
faire entendre ses revendications ..... 20**

MARCHÉS PUBLICS • SOUS-TRAITANCE • MICRO-ENTREPRISE •  
LES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES PRÉSERVÉES •  
TRAVAILLEURS DÉTACHÉS

## COMBAT LOCAL

**Écoles de Marseille : enfin la victoire contre le PPP! ..... 22**

UN COMBAT VICTORIEUX POUR LA DÉFENSE DES TPE ET PME

Rédaction administration :  
CAPEB 13 • Maison des Artisans • 7, boulevard Pèbre • 13008 Marseille  
Tél. 0 491 323 333 • Fax 0 491 765 541 • www.capecb13.fr

Rédaction : CAPEB 13 • Studio B

Directeur de publication : Patricia Blanchet-Bhang • ISSN 0995-0206

Dépôt légal : Mars 2020

Création graphique : www.studiob-design.fr

Impression : Siris (04 91 36 51 20)

Crédits photos : iStock, Adobe Stock, CAPEB, CAPEB 13



ALPES PROVENCE



PROFESSIONNELS  
-DU BÂTIMENT-

Nos experts vous accompagnent dans  
**tous vos projets professionnels et personnels\***

**POUR EN SAVOIR +**

CONTACTEZ VOS INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS:



**Jean-Michel Villard**

Responsable du Centre d'Affaires  
de Salon-de-Provence

[jeanmichel.villard@ca-alpesprovence.fr](mailto:jeanmichel.villard@ca-alpesprovence.fr)

**06 16 28 49 65**



**Sophie Nicola**

Responsable Partenariats  
[sophie.nicola@ca-alpesprovence.fr](mailto:sophie.nicola@ca-alpesprovence.fr)

**06 22 75 92 68**



partenaire de la



\*Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par le Crédit Agricole Alpes Provence.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 25 chemin des Trois Cyprès - CS70392 - 13097 Aix-en-Provence Cedex 2 - RCS 381 976 448 Aix-en-Provence. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 019 231. Création 01/2020 Glanum.

# Vous conseiller, vous accompagner et vous défendre

## UN PEU D'HISTOIRE...

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est la première organisation patronale de France, tous secteurs d'activités confondus.

Depuis plus de 70 ans, la CAPEB est animée par une mission : défendre les intérêts des artisans.

Ses actions sont nombreuses :

- Elle défend les intérêts des entreprises artisanales auprès des pouvoirs publics et au sein des instances paritaires;
- Elle propose des mesures qu'elle juge nécessaires et adaptées aux entreprises du secteur;
- Elle accompagne les artisans et les aide à maintenir leur place économique dans un secteur de plus en plus concurrentiel et complexe.

Les combats menés par la CAPEB ont permis d'obtenir des avancées tant sur le plan économique que sur le plan social pour dynamiser et moderniser l'artisanat du bâtiment.

**En 2020, ses objectifs restent inchangés, la CAPEB continuera d'oeuvrer pour préserver les conditions d'activités et éliminer les freins de développement des entreprises artisanales du bâtiment.**

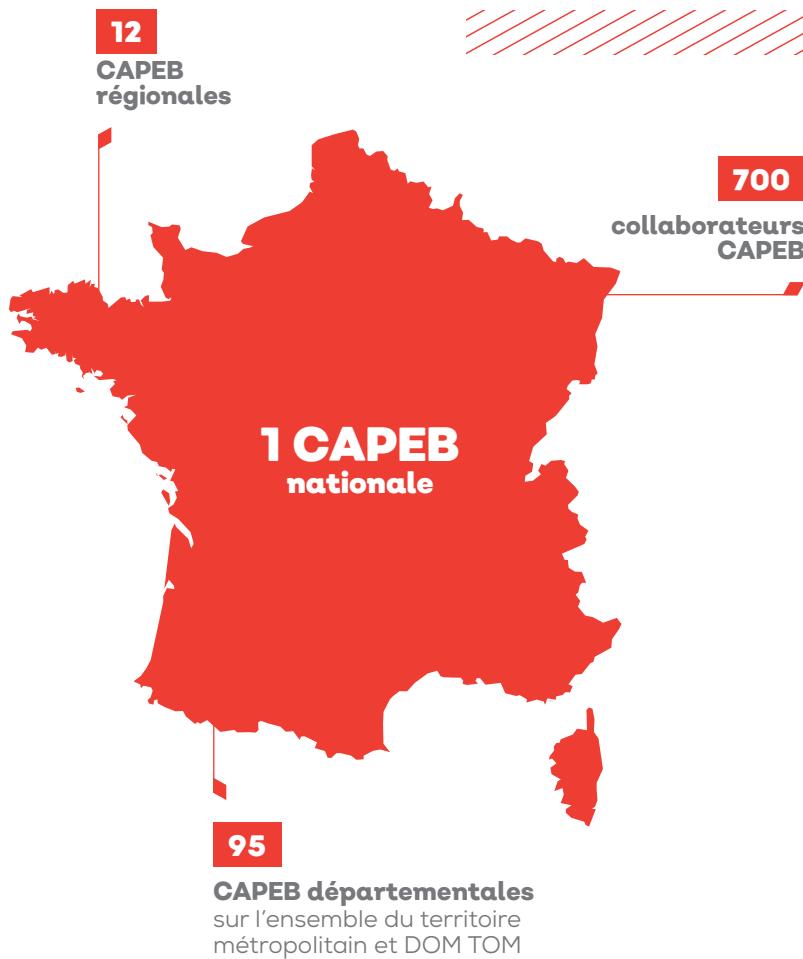
## LA CAPEB EN CHIFFRES, C'EST...

**555 261**  
entreprises artisanales  
soit 98 % des entreprises du bâtiment

Ces entreprises emploient  
**640 621 salariés**  
soit 59 % des salariés du bâtiment

**55 370 apprentis**  
soit 79 % des apprentis du bâtiment

Elles génèrent  
**84,3 milliards d'euros**  
de chiffres d'affaires soit 64 % du CA du bâtiment





**QUALIGAZ** est l'organisme de contrôle **agréé par arrêtés ministériels depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1992**, dans le cadre du contrôle des installations de gaz dans l'habitat.

Référence Gaz depuis 25 ans, nous sommes **connus et reconnus par l'ensemble de la filière gaz** (distributeurs, pouvoirs publics, commissions de rédaction des normes et règlements).

**Notre expertise technique** est disponible dans le guide pratique **utilisé au quotidien par tous les Professionnels du gaz**.

## QUALIGAZ & NOS RECONNAISSANCES

**N°1**

des organismes de contrôle  
des installations de gaz,  
accrédité par le COFRAC\*

**25**  
**ANS**

que notre agrément  
ministériel est renouvelé

**3**

agréments ministériels à  
notre actif

\*Accréditation n°3-073, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



**250 000**

Certificats de conformité traités par an



**LE GUIDE QUALIGAZ**

L'ouvrage de référence de tous  
les professionnels du gaz

[qualigaz.com](http://qualigaz.com)



**MEMBRE DES COMITÉS**

Participation aux travaux réglementaires  
et normatifs de l'afnor/bng/cnpg



**PROXIMITÉ**

nos équipes vous accompagnent  
partout en France

**0 826 628 628**

Service 0,15 € / min  
\*prix appel



## La nouvelle génération de logiciels EBP Bâtiment est arrivée !

Gérez votre PME du bâtiment de manière optimale avec EBP BÂTIMENT OPEN LINE, solution de gestion  
avancée et performante.

DEVIS - FACTURES - OUVRAGES - PLANNING - SUIVI DE CHANTIER - GESTION DES STOCKS  
GESTION DES RESSOURCES - RENTABILITÉ - SUIVI DE TRÉSORERIE - COMPTABILITÉ...

Amigest, centre expert EBP bâtiment, vous accompagne dans le choix, l'optimisation, et l'utilisation de  
votre logiciel EBP : audit, présentation, mise en place, récupération de données, formation, mises à jour,  
assistance et téléassistance

**amiGest Paca**  
165, Av. du marin blanc  
13400 Aubagne  
Tél : 04 84 48 60 50  
[amigest.sud@amigest.fr](mailto:amigest.sud@amigest.fr)



[www.amigest.fr](http://www.amigest.fr)

**amiGest Rhône-Alpes**  
169, Av. Charles de Gaulle  
69160 Tassin-la-demi-lune  
Tél : 04 78 34 27 27  
[contact@amigest.fr](mailto:contact@amigest.fr)

# Défendre les intérêts des particuliers et des entreprises du bâtiment



## CITE : DES COUPS DE POUCE POUR TOUS

### UNE AIDE SIMPLE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

MaPrimeRenov' est un nouveau dispositif mis en place depuis le 2 janvier 2020.

Ce dispositif s'adresse aux propriétaires qui occupent leur logement. En fonction de plafonds de ressources, des travaux de rénovation énergétique pourront être réalisés à moindre coût.

Destinée dans un premier temps aux ménages à revenus modestes et très modestes, MaPrimeRenov' est la fusion de l'ancien CITE et de l'aide Habiter mieux de l'ANAH.

MaPrimeRenov' sera étendue aux ménages aux revenus intermédiaires à compter de janvier 2021.

### PAR AILLEURS, IL EST IMPORTANT DE RAPPELER QUE :

- Depuis janvier 2018, le programme national de rénovation énergétique « Habiter mieux » piloté par l'Anah a été simplifié et les financements renforcés;
- En 2019, la CAPEB a obtenu la réintroduction des fenêtres, en remplacement de simple vitrage, dans le CITE (Loi de finances 2019).

## LOGEMENTS : LES AIDES MAINTENUES JUSQU'EN 2021

Dans le cadre de la loi de finances 2018, des mesures favorables ont été prises, à savoir :

- Le maintien du PTZ dans le neuf pour les zones B et C, en A bis, A, B1 ou zone couverte par un contrat de redynamisation de site de défense (janvier 2020);
- Le maintien du PTZ destiné à l'acquisition d'un logement à rénover sur les zones détendues (B2 et C) jusqu'au 31 décembre 2021, ces travaux devront représenter au moins 25% du coût total de l'opération.



## TRAVAUX ET TVA RÉDUITE

La CAPEB reste mobilisée, tous les ans depuis 2014, pour le maintien du taux de TVA à 5,5% pour certains équipements exclus du CITE (portes extérieures, volets, chaudières HPE toutes énergies), ainsi que la sauvegarde du taux réduit de TVA à 5,5% pour les travaux de rénovation énergétique.

# Métier : tour d'horizon des nouveaux dispositifs

## OBSERVATOIRE DES MÉTIERS DU BTP : VERS UNE MEILLEURE PRÉSENTATION DE L'ARTISANAT

À la demande de la CAPEB, l'Observatoire des métiers du BTP a publié un Zoom sur l'artisanat et les petites entreprises dans le Bâtiment.

Construit en collaboration avec le CCCA BTP, le FAFCEA, Constructys et l'Institut supérieur des métiers (ISM), il présente l'ensemble des chiffres de l'artisanat des petites entreprises du Bâtiment concernant l'activité, l'emploi et la formation, pour les salariés et les non-salariés.



## PRÉVENTION AMIANTE : UN GUIDE POUR LES ENTREPRISES

Création d'un site internet gratuit, dédié aux entreprises formées en sous-section 4, relatif aux protocoles d'intervention sur les situations de travail les plus courantes en entretien maintenance sur produits et équipements en matériaux amiante.



## AMÉLIORER LA GESTION DES DÉCHETS

**La gestion des déchets est une réelle préoccupation dans le bâtiment, c'est pourquoi la CAPEB œuvre pour la mise en place de solutions adaptées aux petites entreprises de cette branche.**

Le projet de Loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ayant entériné la création d'une filière REP pour la gestion des déchets issus du Bâtiment, la CAPEB maintient son action en exposant les principaux besoins des entreprises artisanales, à savoir à minima :

- Intégration de l'obligation de maillage territorial serré pour la reprise des déchets triés du bâtiment, avec implantations de nouvelles installations et extension des horaires d'ouverture aux professionnels;
- Imposition de la ligne «gestion des déchets» dans les devis de travaux de construction / rénovation;
- Obtention d'une souplesse sur le document de traçabilité des déchets par l'abandon de l'obligation pour le chef d'entreprise de donner un certificat de dépôt de déchets à chacun de ses clients.

## ENTRETIEN DES SYSTÈMES THERMODYNAMIQUES

**Obligation d'entretien périodique des systèmes thermodynamiques de puissance comprise entre 4 et 70 kW** dans le cadre de la transposition de l'article 15 de la Directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (DPEB). Cette disposition se substitue désormais à l'inspection périodique, conformément à la volonté de la CAPEB.

## **Renforcement du label RGE**

Fin 2019, plusieurs mesures ont vu le jour pour le renforcement du Label RGE :

- mise en place d'un dispositif anti-fraude;
- possibilité de contrôler les entreprises pour démarches commerciales abusives;
- limitation de l'augmentation du nombre d'audits;
- mise en place d'une expérimentation avec les pouvoirs publics d'un audit au coup par coup dans le cas où le dispositif RGE ne peut s'appliquer.

**On dénombre plus de 10 000 entreprises titulaires de la qualification ECO Artisan RGE. Cette qualification créée par la CAPEB est la plus accessible pour les entreprises artisanales.**

## **FACILIPASS : UNE FORMULE GAGNANTE POUR LE CLIENT COMME POUR L'ENTREPRISE INSTALLATRICE**

Lancement d'une offre packagée des travaux d'installation d'équipements de chauffage performants (chaudières gaz THPE, pompes à chaleur air / eau, chaudières bois), intégrant différentes aides (Coup de Pouce chauffage, Habiter Mieux Agilité) ainsi que la prestation d'entretien, financée au moyen d'une mensualisation sur 5 ans.



**DISPANO**  
BOIS PANNEAUX MENUISERIES

**Le Spécialiste des métiers  
du bois !**

**Bois - Panneaux - Menuiseries - Parquets - Lambris - Bardages  
Terrasses - Isolation - Outilage - Atelier Panneaux**



### **DISPANO ST VICTORET**

Ave de Provence - Zac de la Sipière  
13730 St Victoret  
Tél : 04 42 10 08 00

Ouvert du lundi au vendredi  
de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

[dispano.fr](http://dispano.fr)



# APAS



les œuvres sociales des salariés du Bâtiment & des Travaux Publics  
*vous présente son programme*

## VACANCES



**Trouvez votre bonheur dans nos diverses propositions**

Pour l'été, choisissez l'un de nos **nombreux partenaires** : Neméa, Odalys, Pierre et Vacances, Tohapi ... profitez des **tarifs négociés et de la réduction** en fonction de votre tranche d'impôts ...

Pour une journée en famille, venez assister aux « **Grands Jeux Romains** »

Vous préférez une semaine au soleil en avril ? Optez pour la **Sicile** et son séjour en pension complète dans l'hôtel Club Pollina 4\*

Et cette année, le retour de notre plus gros succès : **Disneyland Paris** !

**Pour connaître les tarifs, avoir des précisions,  
ou vous inscrire à l'un de nos séjours, rendez-vous sur notre site :**

[www.apasprovence.com](http://www.apasprovence.com) ouappelez-nous au **04.91.49.91.33**

**Pensez aussi à consulter la rubrique « Social » pour continuer à profiter  
des prestations pour les enfants et les familles ...**

## Le professionnel pour vos photographies de chantiers

DOCUMENTATION & VALORISATION  
DE VOTRE MÉTIER DEPUIS 2001

Vue sur les Alpilles depuis le chantier LUMA à Arles

Agence Caméléon • 13200 Arles  
herve.hote@gmail.com  
06 22 32 26 89

:: agence caméléon  
photographies

# Droit du travail : des avancées favorables pour tous



## CONTRATS ET RELATIONS DE TRAVAIL

La sécurisation des relations de travail, notamment en cas de ruptures du contrat de travail et des éventuels contentieux, fait partie des principales mesures introduites dans l'Ordonnance relative à la réforme du travail en 2017.

### Les dispositions prises sont les suivantes :

- la mise en place d'un CERFA de lettres de licenciement pour éviter les erreurs de procédure lors d'un licenciement.
- la possibilité pour le chef d'entreprise de préciser les motifs de la lettre de licenciement dans les 15 jours après sa notification.
- la mise en place d'un barème de dommages et intérêts dans le cadre de certaines condamnations prud'homales.
- la réduction à 12 mois du délai de recours en cas de contestation d'un licenciement.



## CONVENTIONS ET ACCORDS

- Dans le cadre de l'ordonnance Travail de 2017, les TPE ont la possibilité de conclure des accords d'entreprise dans des conditions facilitées et réellement opérationnelles.
- Les partenaires sociaux du BTP se sont accordés sur un projet de restructuration des branches professionnelles, définissant des règles propres à l'ensemble des ouvriers.
- Les accords de branche doivent obligatoirement prévoir des dispositions spécifiques pour les entreprises de moins de 50 salariés.



# DES MATÉRIELS DE QUALITÉ POUR TOUS VOS PROJETS.

**Kiloutou AIX - LES-MILLES**  
130 rue Claude Nicolas Ledoux  
ZAC des Milles  
13100 AIX-EN-PROVENCE  
📞 04 42 90 50 00  
📠 04 42 90 50 01  
✉ agence0566@kiloutou.fr

**Kiloutou AIX - MEYREUIL**  
Parc la Gardinerie, Le Canet - RN7  
13590 AIX-EN-PROVENCE  
📞 04 42 12 67 50  
📠 04 42 12 67 51  
✉ agence0567@kiloutou.fr

**Kiloutou ARLES**  
Avenue des Arches - ZAC Fourchon  
13200 ARLES  
📞 04 90 18 70 70  
📠 04 90 18 70 71  
✉ agence0541@kiloutou.fr

**Kiloutou AUBAGNE**  
775 chemin de Ceinture  
13400 AUBAGNE  
📞 04 42 84 46 42  
📠 04 42 84 45 25  
✉ agence0520@kiloutou.fr

**Kiloutou AUBAGNE (ZI St-Mitre)**  
La Plateforme du Bâtiment  
1755 chemin de la Vallée - ZI St-Mitre  
13683 AUBAGNE  
📞 04 91 87 74 74  
📠 04 91 87 74 75  
✉ agence0521@kiloutou.fr

**Kiloutou FOS-SUR-MER**  
Impasse des joncs - Route Nationale 568  
13270 FOS-SUR-MER  
📞 04 42 11 02 02  
📠 04 42 11 02 03  
✉ agence0514@kiloutou.fr

**Kiloutou GÉMENOS - TP**  
Mas le Vaisseau - RN 8  
13420 GÉMENOS  
📞 04 42 32 23 14  
📠 04 42 32 11 98  
✉ agence0522@kiloutou.fr

**Kiloutou MARSEILLE (Les Aygalades)**  
179 avenue des Aygalades  
13015 MARSEILLE  
📞 04 91 23 03 55  
📠 04 91 23 03 56  
✉ agence0613@kiloutou.fr

**Kiloutou MARSEILLE 8<sup>ème</sup>**  
71 boulevard Rabatou  
13008 MARSEILLE  
📞 04 91 32 34 50  
📠 04 91 32 34 51  
✉ agence0511@kiloutou.fr

**Kiloutou MARSEILLE 14<sup>ème</sup>**  
La Plateforme du Bâtiment  
53 boulevard du Capitaine Géze  
13014 MARSEILLE  
📞 04 95 05 32 32  
📠 04 95 05 32 33  
✉ agence0512@kiloutou.fr

**Kiloutou PLAN-DE-CAMPAGNE (Cabriès)**  
Centre Commercial Barnoud Magnan  
Zone de Cabriès  
13480 CABRIES  
📞 04 42 02 72 72  
📠 04 42 02 54 25  
✉ agence0510@kiloutou.fr

**Kiloutou SALON-DE-PROVENCE**  
boulevard du roi René - ZI de la Gandonne  
13300 SALON-DE-PROVENCE  
📞 04 90 45 65 65  
📠 04 90 45 65 66  
✉ agence0525@kiloutou.fr

**Kiloutou VITROLLES**  
21 rue de Madrid - ZI des Estroubians  
13127 VITROLLES  
📞 04 42 41 52 52  
📠 04 42 41 52 53  
✉ agence0513@kiloutou.fr



KILOOUTOU SAS au capital de 10 441 555 €. RCS Lille Métropole 317 686 061  
Siège social : 1 Rue des Précurseurs - CS 20449 - 59664 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Nouvel

# OPEL VIVARO

- Disponible en 3 gabarits
- Jusqu'à 1.4 T de charge utile\*
- Jusqu'à 4 m de longueur de chargement
- Jusqu'à 6.6 m<sup>3</sup> de volume de chargement\*
- Portes latérales motorisées et accès mains libres\*



Partenaire CAPEB  
Conditions privilégiées réservées aux adhérents.

À l'essai à Marseille et Vitrolles chez :



L'AVENIR APPARTIENT À TOUS

  
**PARASCANDOLA**  
GROUPE AUTOMOBILE

## OPEL ADP PARASCANDOLA

111, traverse de la montre  
CC Grand V La Valentine  
13011 Marseille (au dessus de Cultura et Nike)  
04 96 11 10 00 / 06 28 50 41 21 | La Cité de l'Auto - 7, rue de Madrid  
ZI Les Estroubians  
13127 Vitrolles | 04 42 15 56 56 / 06 28 02 15 02

[opel-marseille.com](http://opel-marseille.com)

\*en option

# Social : de nombreuses victoires en 2019



En 2019, la CAPEB demeure la première organisation patronale de France, tous secteurs confondus (en nombre d'entreprises), et pour la première fois de son histoire reconnue représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment.

## PROTECTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS : GARANTIR LES MÊMES DROITS

Depuis 2 ans, la CAPEB, dans le cadre de l'U2P, note l'attention portée par le Gouvernement aux travailleurs indépendants. Plusieurs demandes de la CAPEB ont été entendues, comme par exemple :

- La mise en place d'un régime unifié AGIRC-ARRCO au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : mise en commun des réserves financières afin de garantir l'équilibre économique de la retraite complémentaire. Les avantages familiaux les plus favorables aux salariés sont retenus.
- Le maintien d'un régime social dédié aux travailleurs indépendants, sans hausse de cotisation et sans modification du niveau de prestations (PLFSS 2018).

## DIMINUTION DES CHARGES SOCIALES

La CAPEB s'est battue pour la diminution des charges pour les entreprises et se félicite des actes engagés :

- Renforcement de la réduction générale de cotisations patronales : la réduction générale de cotisations est étendue à la cotisation d'assurance retraite complémentaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et aux contributions d'assurance chômage au 1<sup>er</sup> octobre 2019 (*Loi de financement de la sécurité sociale pour 2019*).
- Exonération de cotisations salariales des heures supplémentaires (*Loi de financement de la sécurité sociale pour 2019*).
- Exonération du forfait social pour les entreprises de moins de 50 salariés sur les sommes versées au titre de la participation, de l'intéressement, ainsi que sur les versements sur un plan d'épargne salariale (PEE, PEI et Perco) (*Loi de financement de la sécurité sociale pour 2019*).

## Pour les conjoints

### ALLONGEMENT DU CONGÉ MATERNITÉ

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la durée du congé maternité des femmes chefs d'entreprises a été allongée de 38 jours supplémentaires, grâce à la nouvelle Loi de Financement de la Sécurité Sociale.

**Le congé maternité des femmes chefs d'entreprises et des indépendantes est désormais aligné sur celui des salariées, avec une durée minimale de 8 semaines, et une durée maximale de 16 semaines.**

### STATUT DU CONJOINT : LA LOI PACTE RENFORCE LA PROTECTION DU CONJOINT DU CHEF D'ENTREPRISE

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les chefs d'entreprises artisanales ont l'obligation de déclarer l'activité du conjoint dès la création d'activité. À défaut de déclaration d'activité professionnelle, le conjoint ayant exercé une activité professionnelle de manière régulière dans l'entreprise est réputé l'avoir fait sous le statut de conjoint salarié (*Loi Pacte du 22 mai 2019*).

Aujourd'hui encore, la CAPEB poursuit son engagement en matière de négociations sociales dans une perspective qui avantage réciproquement les entreprises et les salariés du bâtiment.

# Formation : permettre aux petites entreprises de s'adapter et de progresser



## CONSTRUCTYS, L'OPCO DE LA CONSTRUCTION

- Sanctuarisation des contributions formation des TPE de moins de 11 salariés, par l'obtention d'une gestion séparée de leur contribution conventionnelle, au sein de l'OPCO de la Construction;
- Concernant le conseil en formation auprès des entreprises : prorogation pour une année supplémentaire, de la délégation par Constructys à la CAPEB de la mission de conseil et d'accompagnement des entreprises de moins de 11 salariés en matière de formation professionnelle (janvier 2019).

### Actualité 2020

Un coup certain vient d'être porté au développement de la formation professionnelle continue des salariés des entreprises artisanales du bâtiment.

La FFB et trois organisations syndicales de salariés ont en effet fait voter, lors du CA de Constructys l'OPCO de la Construction du 4 décembre dernier, des mesures injustes limitant l'accès des TPE aux fonds de formation mutualisés de l'OPCO. Alors que les contributions formation des entreprises restent inchangées, l'action scandaleuse de la FFB plafonne dorénavant l'accès des TPE à ces fonds. Elles pouvaient jusqu'à présent obtenir autant de prises en charge que souhaité du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre pour l'ensemble des actions de

formation de leurs salariés. Dorénavant, et malgré l'opposition farouche de la CAPEB, elles seront plafonnées et ne pourront bénéficier d'une prise en charge uniquement sous réserve de fonds disponibles.

**La CAPEB reste donc fermement opposée à cette décision et va poursuivre le combat pour obtenir les mesures correctives qui s'imposent. Ce faisant la CAPEB ne souhaite naturellement pas porter atteinte aux intérêts des entreprises de 11 à 49 salariés qu'elle représente également.**



## COMpte PROFESSIONNEL DE PRÉVENTION : LA CAPEB SATISFAITE

Le compte personnel de prévention de la pénibilité est devenu le compte professionnel de prévention depuis 2017.

Les 4 facteurs de pénibilité pour les TPE (manutentions manuelles de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques et agents chimiques dangereux) ont été retirés du compte car jugés impossibles à évaluer. De plus, les cotisations spécifiques qui auraient pesé sur les employeurs ont été supprimées dès 2018.

## APPRENTISSAGE : DE NOMBREUSES MESURES ONT ÉTÉ MISES EN PLACE EN 2019 POUR FACILITER LES DÉMARCHE

- **Négociations paritaires à l'initiative de la CAPEB :** signature de 2 accords (pour les entreprises employant jusqu'à 10 salariés et plus de 10 salariés) sur l'apprentissage dans le bâtiment (novembre 2019).
- **Création d'une aide unique pour les TPE / PME embauchant un apprenti** qui prépare un diplôme / titre équivalent au plus au bac (janvier 2019).
- **Simplification de nombreuses modalités du contrat d'apprentissage au bénéfice des employeurs** (embauche et durée du travail des apprentis, conclusion et rupture du contrat...) (janvier 2019).
- **Harmonisation des dispositions relatives aux maîtres d'apprentissage et tuteurs** (statut, formation, certification...) dans le respect des accords de branche (janvier 2019).
- **Facilitation de l'accès des apprentis majeurs à l'obtention du permis de conduire** (janvier 2019).
- **Ouverture plus large de la mobilité professionnelle européenne des apprentis** (janvier 2019).

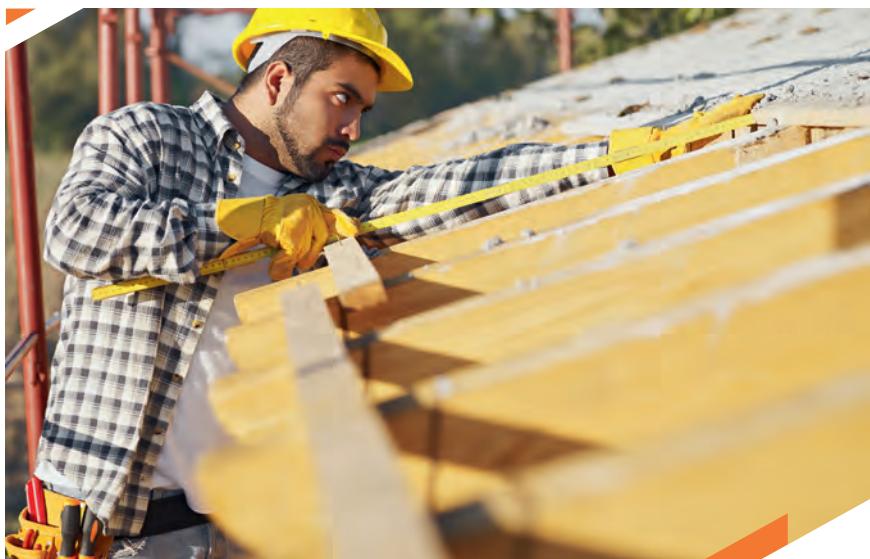


## DIPLOMES : LA PAROLE DES PROFESSIONNELS PRISE EN COMPTE

- **La CAPEB approuve la place donnée aux professions**, reconnue par la loi, pour co-construire avec l'État (au sein des CPC) les diplômes et titres intéressant les métiers de l'artisanat du bâtiment.
- **En 2019, la CAPEB a obtenu, auprès du ministre de l'éducation nationale, la parution d'un arrêté levant l'obligation d'attestation de formation R408** (Montage d'échafaudages...) pour les travailleurs handicapés (reconnus RQTH) et leur permettant l'accès aux examens et à la VAE pour l'ensemble des diplômes du BTP.

## L'AFEST CONTINUE SON DÉPLOIEMENT À GRANDE ÉCHELLE

Suite aux expérimentations de la CAPEB, l'Action de Formation En Situation de Travail (AFEST) est reconnée par la loi depuis 2018. Ce dispositif est particulièrement utile aux TPE-PME, car il permet de rendre accessible la formation pour les salariés les moins qualifiés.





## LA FORMATION QUI ACCOMPAGNE L'AMBITION

Au service  
des entreprises  
Artisanales  
du Bâtiment

Soucieuse de votre  
réussite qui vous  
accompagne  
à chaque étape



### Formation G.E.A.B. (Gestionnaire d'Entreprise Artisanale du Bâtiment)

- Niveau Bac
- 420 heures
- Gestion courante de l'entreprise, relations avec les partenaires & outils de la communication

### Formation R.E.A.B. (Responsable d'Entreprise Artisanale du Bâtiment)

- Niveau Bac +2
- 378 heures
- Analyse de la situation financière, rôle du manager et organisation d'un chantier

SAS CONSTRUIRE DEMAIN 7, rue Font Del Mar 81500 SAINT LIEUX LES LAVAUR  
Téléphone : 05.63.81.17.77 - Fax : 05.63.81.17.78 - Mail : contact@construire-demain.fr



De la création à la mise en ligne, de la rédaction au web design, **studio B\*** s'occupe de votre site internet.

Tél. 04 90 96 39 04 | [www.studiob-design.fr](http://www.studiob-design.fr)



**studio B\***

\* DESIGN GRAPHIQUE POUR COMMUNICATION VITAMINÉE

Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir



## Installateurs, anticipez le raccordement de vos clients au réseau de gaz naturel



Votre client souhaite passer au gaz mais doit terminer sa cuve ?

Votre client a une chaudière fioul/propane/bois/électrique qui montre des signes de faiblesse ?

“

Avec **Anticip'Gaz**, j'anticipe mes futurs chantiers et je propose une solution souple et adaptée aux besoins de mes clients. Mon client peut ainsi préparer son passage au gaz naturel en toute sérénité.

”

### Témoignage de l'établissement LANNOU

Anticipez le raccordement au réseau de gaz naturel **pour que tout soit prêt lorsque votre client en aura besoin.**

Avec la solution Anticip'Gaz, le raccordement anticipé est au prix forfaitaire de **365,46 € HT\*** sans condition de délai de mise en service.

### Conditions de validité d'Anticip'Gaz :

- Réaliser un nouveau branchement gaz 6 ou 10 m<sup>3</sup>/h d'un logement de plus de 2 ans situé à moins de 35 mètres du réseau exploité par GRDF.
- S'engager à installer une chaudière individuelle fonctionnant au gaz naturel en remplacement de votre ancienne installation de chauffage.
- Planification de la date des travaux de raccordement au réseau par GRDF après la signature de l'offre de raccordement.

\*Application du tarif forfaitaire de raccordement au réseau de gaz en vigueur du 01/07/2018 au 30/06/2019 pour un usage chauffage avec une pose de coffret sur socle par GRDF et sans condition de délais de mise en service.

Cette solution est compatible avec la solution Gazpack.

## Le Service Filière Gaz, un service dédié aux installateurs de solutions gaz naturel

### Une question ?

Vos conseillers dédiés vous accueillent du lundi au vendredi de 8h à 17h.



Fanny  
CORDIER



Fabrice  
ORTEGA

Tél. 04 42 02 37 89

Mail : [servicefiliere-sudest@grdf.fr](mailto:servicefiliere-sudest@grdf.fr)  
Courrier : Libre réponse N°23855  
63179 AUBIERE Cedex



Retrouvez également les différents outils et services dédiés aux installateurs en ligne sur :  
<https://www.grdf.fr/installateurs>  
<https://instalgaz.grdf.fr>

### Leurs missions :

- Vous accompagner sur vos demandes de raccordement,
- Répondre à toutes vos interrogations sur le gaz naturel, ses usages et son réseau de distribution,
- Mettre à votre disposition les différents outils et services GRDF dédiés aux installateurs.

Quel que soit votre fournisseur  
L'énergie est notre avenir, économisons-la!

# Marchés publics : la CAPEB veut faire entendre ses revendications



## MARCHÉS PUBLICS : LA CAPEB VEUT FAIRE ENTENDRE SES REVENDICATIONS

Face aux difficultés grandissantes des entreprises artisanales du bâtiment sur les marchés publics, la CAPEB reste fortement mobilisée sur ce dossier.

Ces dernières années, plusieurs mesures ont permis d'améliorer l'accès des artisans aux marchés publics :

- Affirmation que l'allotissement est en marchés publics, obligatoire sauf exception ;
- Suppression des « offres variables » et l'obligation pour le maître d'ouvrage en cas de dérogations de motiver son choix en énonçant les considérations de droit et de fait qui constituent le fondement de sa décision ;
- Obligation pour le pouvoir adjudicateur de motiver son exigence de solidarité, s'il l'exige, en cas de réponse en cotraitance (GME) ;
- Obligation de détecter les offres anormalement basses, souvent, rendues possibles par le recours au travail low cost.

## Bon à savoir

L'OECP (Observatoire Économique de la Commande Publique) réalise une étude statistique et qualitative auprès des TPE et PME. Son objectif est de mesurer la part de ces entreprises dans la commande publique et de mieux appréhender les relations entre titulaires, sous-traitants et acheteurs.

La CAPEB a participé aux travaux de l'Observatoire Économique de la Commande Publique (OECP) en juillet 2019. Il est piloté par la Directrice des Affaires juridiques du Ministère de l'Économie, Mme Bédier, que la CAPEB a rencontré en septembre 2019 pour faire un point sur les dossiers. À cette occasion, la CAPEB a salué le travail accompli entre acheteurs et représentants des entreprises pour faciliter l'accès des TPE aux marchés publics. En effet, c'est dans ce cadre que la CAPEB a contribué à l'élaboration d'un guide destiné à faciliter l'accès des TPE PME à la commande publique.



## SOUS-TRAITANCE : UN CONTRAT-TYPE MIS À DISPOSITION DES ENTREPRISES

Validé par l'ensemble des organisations de la filière, un contrat-type de sous-traitance a été créé il y a plus d'un an. Il comporte des conditions générales et particulières, qui sécurisent l'entreprise générale comme l'entreprise sous-traitante dans l'exécution de leur marché (public ou privé).

## MICRO-ENTREPRISE

Aujourd'hui, la notion d'auto-entrepreneur a laissé la place à la microentreprise. Le régime s'adresse à toute personne qui peut exercer une activité indépendante d'achat-revente ou de prestations de services. Il concerne les entrepreneurs individuels qui entrent dans le champ d'application du régime fiscal de la micro-entreprise. La CAPEB œuvre depuis plusieurs années pour rétablir des conditions équivalentes d'exercice de l'activité.

À noter parmi les dernières évolutions législatives du régime des micro-entrepreneurs :

- Non-augmentation des seuils d'exonération de la TVA (33 200 euros pour les activités de service). *Loi de finances 2018*
- Modification des conditions d'ouverture des indemnités journalières (montants proportionnels aux cotisations). *Décret du 2 février 2015*.
- Maintien de l'obligation de justifier de sa qualification professionnelle (avec contrôle par les CMA) et de fournir les assurances professionnelles obligatoires pour l'exercice de son métier. *Loi Pinel - juin 2014 - Loi Macron - août 2015*.



## LES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES PRÉSERVÉES :

Depuis la Loi Pinel en juin 2014, pour se prévaloir de la qualité d'artisan, les personnes physiques, y compris les dirigeants sociaux des personnes morales doivent justifier :

- Soit d'un CAP ou d'un BEP, soit d'un titre homologué ou enregistré lors de sa délivrance au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) d'un niveau au moins équivalent dans le métier exercé;
- Soit d'une expérience professionnelle dans ce métier de trois années au moins. Cette expérience doit avoir été acquise sur le territoire d'un État membre de l'Union européenne ou partie à l'Espace économique européen.

Par ailleurs, l'obligation de qualification professionnelle s'applique tant aux entreprises individuelles qu'aux sociétés.

## TRAVAILLEURS DÉTACHÉS

Les propositions de la CAPEB visant à encadrer plus strictement le détachement ont été intégrées dans le rapport sur la révision du règlement européen de coordination des systèmes de sécurité sociale (janvier 2018).



### Bon à savoir

Depuis une dizaine d'années, le secteur du BTP connaît un afflux de salariés détachés à bas coût, créant les conditions d'une concurrence déloyale et pénalisant les entreprises artisanales françaises du bâtiment. Seules la CAPEB et l'U2P sont mobilisées contre ce phénomène et organisent un lobbying auprès du gouvernement et des instances européennes.

# Combat LOCAL

## Écoles de Marseille : enfin la victoire contre le PPP !



### UN COMBAT POUR LA DÉFENSE DES TPE ET PME

Pour rappel en 2018, la CAPEB s'est engagée aux côtés du collectif « Marseille contre les PPP » afin de faire annuler le partenariat public privé (PPP) prévu par la Ville de Marseille pour la construction de 31 écoles.

L'objectif était le remplacement du PPP par une solution plus juste : la MOP (Maîtrise d'ouvrage publique) et l'allotissement.

Le recours au PPP favorisait évidemment les intérêts des majors du bâtiment et travaux publics, au détriment de l'intérêt général.

### UN COMBAT DEVANT LES TRIBUNAUX

Un groupe de citoyens avait saisi le tribunal administratif dès le 13 décembre 2017, les architectes l'avaient fait aussi. Le tribunal administratif avait annulé le PPP, mais la Ville avait relevé appel du jugement. Heureusement, la Cour a rejeté cet appel en constatant le caractère fantaisiste de l'évaluation des risques qui seraient moindres en PPP qu'en maîtrise d'ouvrage publique.

Ce jugement fera date pour les marchés de partenariat !

### UN COMBAT VICTORIEUX GRÂCE À LA MOBILISATION DE TOUS !

Le collectif regroupant syndicats, architectes, petites et moyennes entreprises du bâtiment, parents d'élèves, militants associatifs et politiques s'est mobilisé contre le PPP et a montré que l'union de toutes les forces soucieuses de l'intérêt général pouvait être victorieuse.

Le collectif contre le PPP des écoles de Marseille se félicite de l'arrêt de la cour administrative d'appel du 27 décembre 2019 annulant définitivement la délibération du conseil municipal du 16 octobre 2017 décidant d'un recours au partenariat public / privé pour la destruction / reconstruction des écoles GEEP.

Rappelons que la rénovation des écoles est indispensable, elle doit être prioritaire dans le respect du service public et du seul intérêt des enfants.

Propos issus du Communiqué officiel du Collectif.



Vous aménagez des salles de bain, des cuisines,  
des appartements, des Etablissements  
recevant du public,



Devenez **HANDIBAT** (personnes à mobilité réduite)  
**SILVERBAT** (seniors)!!

**L'accessibilité est un marché porteur pour les artisans du bâtiment.**

Elle concerne les personnes à mobilité réduite mais aussi les seniors.  
Ce qui représente deux marchés :

- **le marché des particuliers**  
**(46 % des chutes ont lieu dans les salles de bain)**
- **les établissements recevant du public (ERP) : mise en conformité**  
**(près de 15000 établissements concernés)**



**Pour devenir Handibat - Silverbat**

**VOS CONTACTS CAPEB**

[formation@capeb13.fr](mailto:formation@capeb13.fr)

[marchesetqualifs@capeb13.fr](mailto:marchesetqualifs@capeb13.fr)

# ARTISANS, DONNONS UN COUP DE POUCE À VOS PROJETS À TAUX 0%<sup>(1)</sup>



## OFFRE SOCAMA<sup>+</sup>

Profitez d'un prêt à 0 %<sup>(1)</sup> associé à un prêt d'équipement<sup>(2)</sup> au taux standard en vigueur garanti par la Socama

Le prêt à 0% représente 40% maximum du montant total du financement.

### EXEMPLE DE PRÊT :

Financement global de 30 000 € = 12 000€ à 0 %<sup>(1)</sup> + 18 000€<sup>(2)</sup> taux standard avec garantie Socama<sup>(4)</sup>.

FINANCEZ 40% DE  
VOTRE PROJET À TAUX 0%<sup>(1)</sup>



0€ DE FRAIS  
DOSSIER<sup>(3)</sup>



PAS DE GARANTIE  
PERSONNELLE<sup>(4)</sup>

Exemples, à titre indicatif et sans valeur :

• **POUR LE PRÊT SOCAMA<sup>(1)</sup> :**

Pour un prêt de 12 000 € sur 60 mois au taux débiteur annuel de 0,00 %, **60 mensualités de 200,00 € Hors Assurance, Frais de dossier de 0,00 €, Taux Effectif Global fixe de 0,00 %.**

• **POUR LE PRÊT SOCAMA<sup>(2)</sup> ASSOCIÉ GARANTI<sup>(4)</sup> :**

Pour un prêt de 18 000 € sur 60 mois au taux débiteur annuel de 1,20 %, **60 mensualités de 313,14 € Hors Assurance, Frais de dossier de 150,00 €, Taux Effectif Global fixe de 2,511 %, Commission de frais de gestion SOCAMA de 0,50 % l'an sur le capital restant dû, fonds de garantie SOCAMA 180,00 €, parts Sociales SOCAMA : 30,60 €.**

Renseignements : [www.bpmmed.fr](http://www.bpmmed.fr) ou au 09 69 32 26 13\*



Ce financement est rendu possible grâce au soutien de la garantie de l'Union Européenne octroyée par COSME et le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (FEIS) et ce dans le cadre du Plan d'Investissement pour l'Europe.

Le FEIS a pour finalité d'aider à résoudre les difficultés de financement et de mise en oeuvre d'investissements productifs dans l'Union Européenne, notamment en garantissant un meilleur accès aux financements.

BANQUE  
POPULAIRE  
MÉDITERRANÉE



la réussite est en vous

\* Appel non surtaxé, coût selon opérateur. (1) Offre valable jusqu'au 30/06/2019, sous réserve d'acceptation par la Banque Populaire et la Socama (Société de caution mutuelle) et après expiration du délai légal de rétractation, sur une enveloppe globale de crédits de 10 M€ mis à disposition des artisans, commerçants et professions libérales (jusqu'à consommation globale de cette enveloppe). (2) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire et la Socama. Voir les conditions applicables en agence. (3) Frais de dossier offert pour le prêt Socama+ uniquement. (4) Pour ces opérations, la Socama bénéficie d'une garantie au titre du programme cadre pour la compétitivité et l'innovation de la Communauté européenne.

Banque Populaire Méditerranée Siège social : 457 Promenade des Anglais - BP 241 - 06292 NICE CEDEX 03 - Téléphone : 04 93 21 52 00\* - [www.bpmmed.fr](http://www.bpmmed.fr) - Banque Populaire Méditerranée, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable (articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit), 058 801 481 RCS Nice. N° d'immatriculation auprès de l'organisme pour le registre des intermédiaires en assurances (ORIAS) : 07 005 622. Document et photos non contractuels - Crédit Photo : Shutterstock - Conception : © commeuneimage.net - 01/2019